

3.4 Personnes en situation de handicap, victimes de la délinquance

Selon les enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2018, les **personnes handicapées** âgées de 18 à 64 ans et vivant en ménage ordinaire déclarent plus souvent que le reste de la population avoir été victimes de violences physiques, sexuelles et verbales au cours des deux années précédant leur interrogation : 7,3 % ont subi des violences physiques ou sexuelles, autant ont été exposées à des menaces et 15,3 % à des injures, contre respectivement 5,1 %, 5,8 % et 14,1 % parmi les personnes n'étant pas handicapées. Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire à sexe, âge, situation d'emploi, composition du ménage, taille d'agglomération, type d'habitat et de quartier comparables, le fait d'être handicapé accroît de façon significative la probabilité d'avoir subi des violences physiques ou sexuelles (+ 3,0 points), des menaces (+ 3,3 points) et d'avoir été exposé à des injures (+ 4,2 points). Les écarts entre les personnes handicapées et le reste de la population sont plus accentués parmi les femmes que parmi les hommes ► **figure 1**.

Les **atteintes** subies par les personnes handicapées **hors ménage**, c'est-à-dire à l'exclusion des violences physiques ou sexuelles commises par une personne vivant sous le même toit que la victime, se produisent plus souvent sur leur lieu de vie. Dans 38 % des cas, les faits se sont déroulés dans leur quartier ou leur village de résidence, contre 30 % dans le reste de la population ► **figure 2**. Les victimes handicapées sont deux fois plus nombreuses à avoir été agressées dans leur propre logement (17 % contre 8 % pour les personnes non handicapées) ou dans les parties communes de leur immeuble (8 % contre 4 %).

Les victimes handicapées connaissent plus souvent leur agresseur de vue ou

personnellement, excepté celles ayant subi des violences sexuelles en dehors du ménage ► **figure 3**. C'est le cas de 68 % parmi celles ayant été exposées à des menaces (contre 53 % parmi les personnes non handicapées), 61 % à des violences physiques (contre 48 %) et 47 % à des injures (contre 37 %). Les vols, avec ou sans violence, sont plus rarement commis par un auteur connu.

Après avoir subi une atteinte (dans ou hors ménage), une victime handicapée sur quatre s'est déplacée à la police ou à la gendarmerie (une victime sur cinq parmi le reste de la population) ► **figure 4**. Parmi elles, 17 % ont déposé plainte et 9 % y ont renoncé ou ont déposé une main courante. Les taux de plainte varient fortement en fonction des atteintes subies. Plus d'une victime sur trois de vol sans violence ou de violences physiques hors du ménage a déposé plainte après son agression. C'est le cas de 18 % des victimes de vol avec violence, 17 % des victimes de violences sexuelles hors ménage, 15 % des victimes de menaces et 4 % de celles d'injures.

Qu'elles aient ou non été victimes, 17 % des personnes handicapées se sentent de temps en temps ou souvent en insécurité dans leur village ou leur quartier et 16 % renoncent parfois ou souvent à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité, soit davantage que le reste de la population (respectivement 11 % et 9 %). À l'intérieur du domicile, les personnes en situation de handicap se sentent aussi plus en insécurité, 14 % contre 9 % pour le reste de la population. Le sentiment d'insécurité dans le quartier ou au domicile augmente nettement quand les personnes ont subi une atteinte, surtout chez les personnes en situation de handicap. ●

► Définitions

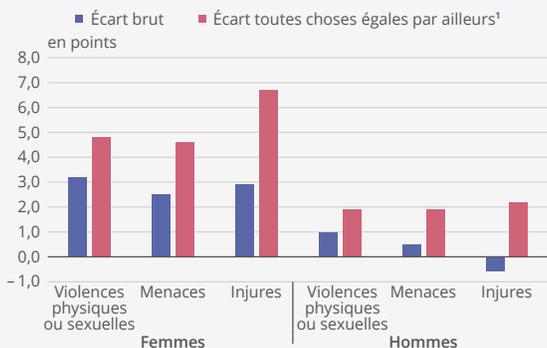
Les **personnes handicapées** sont les personnes déclarées, par elle-même ou un tiers (la personne de référence du ménage) en situation de handicap ou ayant simplement quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne.

Les **atteintes hors du ménage** correspondent aux atteintes commises par une personne n'habitant pas avec la victime au moment de l'enquête. Elles comprennent les violences physiques, sexuelles et verbales (menaces et injures) et les vols avec ou sans violence.

► Pour en savoir plus

« Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales », *Interstats Analyses* n° 29, SSMSI, juillet 2020.

► 1. Écart de probabilité d'avoir subi une atteinte entre personnes handicapées et non handicapées selon le sexe



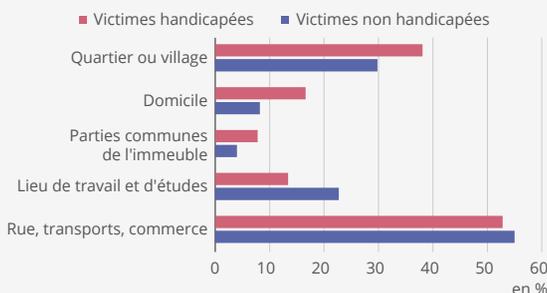
1 Âge, situation d'emploi, composition du ménage, taille de l'agglomération, type d'habitat, de quartier.

Note : atteintes subies au cours des deux années précédant l'enquête.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2018, traitement Drees-SSMSI.

► 2. Lieu des atteintes subies par les victimes handicapées et non handicapées



Note : hors violences au sein du ménage.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire ayant subi au moins une atteinte au cours des deux années précédant l'enquête, incident le plus récent.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2018, traitement Drees-SSMSI.

► 3. Part de victimes handicapées et non handicapées déclarant connaître leur agresseur

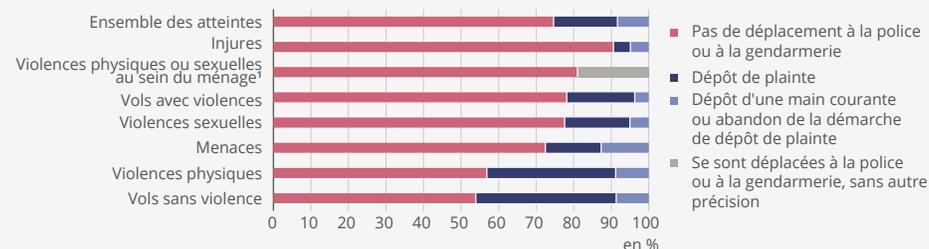


Note : hors violences au sein du ménage.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire ayant subi au moins une atteinte au cours des deux années précédant l'enquête, incident le plus récent.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2018, traitement Drees-SSMSI.

► 4. Déclarations à la police ou à la gendarmerie des victimes handicapées



1 Les taux sont partiellement diffusables pour les violences au sein du ménage en raison des effectifs.

Champ : France métropolitaine, personnes handicapées de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire, ayant subi au moins une atteinte au cours des deux années précédant l'enquête, incident le plus récent.

Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2018, traitement Drees-SSMSI.